

## PRÉCONISATIONS SUR LES RÉSERVES ET LES ESPACES DE CONSERVATION

### Contrôle du climat des espaces de conservation

#### La problématique générale qui nous amène à nous questionner sur la conservation :

La ville d'Avranches a besoin d'une fiche cadre pour des orientations en matière de conservation préventive. En effet, les points de vue sont différents selon les interlocuteurs. D'une part, des normes sont attendues pour la conservation du patrimoine écrit : température et hygrométrie et d'autre part, aujourd'hui, les collectivités ont des obligations en matière d'économies d'énergies et des budgets contraints. L'urgence climatique impose aux bibliothèques de travailler à réduire leurs impacts environnementaux.

Eléments de référence pour la réduction de l'impact climatique : [le volet écoresponsabilité des services publics](#) ; [la feuille de route de la France pour l'agenda 2030](#)

Eléments de référence pour le contrôle climatique des espaces de conservation : [guide de gestion des collections patrimoniales](#) ; [gestion du climat références du SIAF](#) ; [norme iso 19815](#).

#### Groupe d'experts :

- Noëlle Balley, Inspectrice des bibliothèques, IGESR (inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche).
- Isabelle Manescau-Maast, architecte conseil DRAC Normandie.
- Pierre-Jean Riamond, Chef du bureau du patrimoine, Service du Livre et de la Lecture, Direction générale des médias et des industries culturelles.
- Valentin Rottier, Technicien de recherche, laboratoire du département de la Conservation, BnF.

#### Préconisations du groupe d'experts pour la conservation préventive du patrimoine écrit

Les préconisations s'appuient sur les échanges avec les élus et les agents de la ville, les visites sur site et l'expertise de la Bibliothèque nationale de France réalisée par Valentin Rottier (cf. Rapport d'intervention du laboratoire de la BnF).

Conscient qu'il est difficile de financer des travaux d'envergure pour la ville d'Avranches, le groupe d'experts propose des travaux et aménagements par ordre de priorité. Ces propositions entrent en résonance avec les fondements de l'écologie du livre que sont l'écologie sociale (coopération, bien-être, sécurité des salariés...), l'écologie matérielle (éco-responsabilité, réduction de son impact), écologie symbolique (bibliodiversité dans la nouveauté mais aussi dans le patrimoine écrit).

## 1- Priorité 1 : garantir la sécurité et l'isolation du bâtiment

### Pour contrôler le climat, il faut considérer le bâtiment dans son ensemble :

Dans un premier temps, le conseil est de ne pas se focaliser sur des consignes précises mais d'intervenir à minima sur le bâtiment pour permettre de stabiliser et d'envisager les conditions climatiques des collections.

### Garantir la sécurité du bâtiment :

**Poursuivre l'étude de l'architecte du patrimoine**, afin de prendre en compte ses conseils en matière de consolidation de la structure du bâtiment et l'évaluation des charges au sol représentées par les étagères dans l'espace de consultation/Bibliothèque.

En ce qui concerne spécifiquement la bibliothèque, il est suggéré d'effectuer **une consolidation simple de la charpente** :

Depuis 2022, un architecte du patrimoine a été missionné pour une étude globale de la bibliothèque. Celle-ci a fait ressortir qu'une poutre sur le mur de refend de l'édifice (entre le niveau 1 et le niveau 2) pose de sérieux problèmes de stabilité d'ensemble, visibles notamment par des fissures en salle de lecture : l'architecte du patrimoine préconise donc la mise en place d'un IPN et un traitement fongicide des poutres contigües. Cette opération lourde nécessitera un déplacement temporaire des collections et des services de la mairie, et ne peut être distincte du reste des aménagements et travaux.

### Garantir la sécurité des collections et du personnel :

Pour garantir la sécurité des collections et du personnel, il est impératif d'**installer des détecteurs incendie dans les espaces mais aussi dans l'ensemble du bâtiment**. Il est nécessaire aussi de **sécuriser les procédures d'accès aux documents** (alarme, clés, accès autorisés).

Pour la sécurité des agents, la **modification du garde-corps de la coursive** doit permettre une consolidation et une mise aux normes.

### Garantir l'isolation du bâtiment :

Dans un premier temps il est suggéré d'isoler le bâtiment pour améliorer les conditions de conservation de l'ensemble des espaces de la bibliothèque patrimoniale (isolation des combles avec réfection des menuiseries extérieures et isolation de petite salle face au local à archives municipales).

Dans les espaces de conservation, **des filtres thermiques sur les vitres** contribuent à cette isolation. Il est nécessaire de séparer les espaces, salle de consultation, sas, coffre et salle des archives : il est préconisé de garder le coffre clos, d'installer une porte entre le sas et la salle des archives.

Pour garantir la sécurité des collections et du personnel, il est impératif d'**installer des détecteurs incendie dans les espaces mais aussi dans l'ensemble du bâtiment**. Il est nécessaire aussi de **sécuriser les procédures d'accès aux documents** (alarme, clés, accès autorisés).

Pour la sécurité des agents, la **modification du garde-corps de la coursive** doit permettre une consolidation et une mise aux normes.

**L'ensemble de ces travaux devront dans la mesure du possible être réalisés sans la présence des documents.** Des subventions pourront être demandées à la DRAC Normandie dans le cadre de la Dotation Générale de Décentralisation (DGD).

## **2- Priorité 2 : garantir le climat**

Pour rappel sur le contrôle climatique des espaces de conservation consulter le Guide de gestion des documents patrimoniaux en bibliothèque territoriale (cf. un rappel en p. 6 du Rapport d'intervention du laboratoire de la BnF).

Un des points clés de la gestion du climat reste l'isolation (évoquée en priorité 1) qui doit être mise en place ; son efficacité doit être observée finement avant tout choix d'installation technique. Toutefois, quel que soit le choix retenu, **un système de chauffage fonctionnel** (idéalement distinct de la chaufferie de l'édifice) et dimensionné doit être mis en place pour permettre une action minimum sur le climat et pour maintenir un espace de travail pour les agents.

Le climat actuel de la **chambre forte** est plutôt stable dû à la forte inertie des murs. **Il n'est donc pas nécessaire d'installer un équipement technique spécifique pour le maintien du climat.** Pour améliorer encore la stabilité du climat, et éviter une propagation en cas d'incendie, il est préconisé de boucher la grille installée près de la porte. Pour éviter l'accumulation de polluants gazeux, il est nécessaire de maintenir en fonctionnement l'extracteur déjà présent dans le coffre.

En cas de dérive climatique, des **équipements mobiles de déshumidification ou d'humidification** pourront être installés sur de courtes périodes. Cette solution semble être la plus adaptée et économique pour cet espace (conseil : appareil à évacuation directe, appareil de mesures climatiques avec sonde externe connectée pour l'enregistrement à distance des données).

Les variations climatiques sont plus importantes dans le **sas et la salle des archives**. Un **système de climatisation, chauffage et déshumidification** est déjà présent au plafond de la salle d'archives. Ce système est à l'arrêt depuis un certain temps mais il peut être la solution pour le traitement de l'air de faible volume.

Les volumes de la **salle de consultation/bibliothèque et du magasin Pigeon** sont les plus importants. En fonction des résultats après isolation du bâtiment, une **Centrale de Traitement de l'Air (CTA)** plus puissante pour gérer le climat de ces deux espaces pourrait être envisagée, en fonction des données observées. Cette CTA pourrait remplacer la CTA déjà présente dans les combles au-dessus de la salle de lecture et ne fonctionnant plus, et être dimensionnée pour traiter l'ensemble des deux volumes. A défaut, un équipement mobile comme pour la chambre forte peut-être installé en fonction des variations climatiques.

Une fiche cadre validée par l'Etat avec les variations recommandées, incluant les marges de variations acceptables, actualisée en fonction de l'actualité de la conservation et des changements climatiques à l'échelle de la planète, doit être fournie pour servir de document cadre à la Ville d'Avranches.

## **3- Priorité 3 connexe : désencombrement des espaces, priorisation des collections à conserver**

À l'heure du changement climatique, la question du patrimoine que l'on choisit de conserver se pose pour les établissements patrimoniaux.

Le plan d'urgence pour la sauvegarde des collections dans les locaux de conservation est en cours de révision. La priorisation des œuvres à conserver est à mener avec la réflexion sur le désencombrement des espaces, parallèlement au travail sur la politique documentaire actuellement en cours.

Il est conseillé de prioriser les documents à conserver, de proposer un regroupement de collections en cercle concentriques du plus précieux au plus classique, tout en conservant un cadre de classement cohérent. Il est aussi possible de se séparer des collections qui n'entrent pas dans les critères stricts de la conservation : postérieur à 1830, fonds non locaux qui n'entrent pas dans les critères de conservation de la bibliothèque et/ou accessibles en ligne, numérisés, présents dans de nombreuses bibliothèques...

Il serait souhaitable de procéder à des choix de conservation proposés par les responsables de la bibliothèque patrimoniale d'Avranches : orientation, relecture des collections... (Sur cette question : [loi "relative aux bibliothèques et au développement de la lecture publique"](#)).